

Spectacle Peace and Lobe

Cahier des charges

A destination des chefs d'établissements et enseignants souhaitant participer

Contexte, enjeux

Les enjeux de santé publique

Les adolescents sont de plus en plus attirés par l'écoute prolongée de musique amplifiée à partir de systèmes individuels et fréquentent également des lieux musicaux où sont générés des niveaux sonores élevés (discothèques, concerts, festivals...).

L'écoute fréquente à des niveaux sonores intenses de musique amplifiée est l'une des causes des troubles de l'audition. Une enquête¹ réalisée en 2014 auprès de collégiens et lycéens en Pays de la Loire montre que :

- 53 % des jeunes écoutent plus d'1 heure de musique au casque par jour (oreillettes et casque), 19 % plus de 2h30 par jour
- 58% des 12-19 ans ont déjà ressenti des acouphènes, principalement reliés à l'écoute musicale au casque

Cet enjeu de santé nécessite de sensibiliser les jeunes aux risques et de les amener à adapter leur comportement pour une bonne gestion de leur capital auditif et leur exposition sonore dès les premières pratiques à risque.

Les enjeux culturels et éducatifs

Le spectacle Peace and Lobe s'inscrit dans les actions éducatives complémentaires des enseignements obligatoires. Proposés dans différentes salles de spectacle de l'académie de Nantes, ce spectacle permet une véritable sensibilisation aux risques auditifs et vient compléter les différents outils mis à la disposition des professeurs pour un travail en classe.

La réforme du collège à mettre en œuvre à partir de la rentrée 2016 propose, dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), une thématique spécifique « corps, santé, bien-être et sécurité ». Articulés à un projet d'enseignement, le spectacle Peace and Lobe est l'occasion de compléter judicieusement les compétences et les connaissances acquises en classe.

De même, le nouveau programme d'éducation musicale du cycle 4 précise, dans le cadre de la compétence « Écouter, comparer, construire une culture musicale et artistique », les points importants à travailler avec les élèves :

- Physiologie et fonctionnement de l'audition ; connaissance des risques.
- Notions d'acoustique et de physique du son ; notion de Décibel (Db), de compression du son.

¹ Enquête : [rapport des jeunes à la musique à l'ère numérique](#) – le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire - 2014 : lepole.asso.fr > Observation > Enquêtes thématiques

- Recherches sur la physiologie de l'audition et la physique du son ; réflexion sur l'impact des situations sociales (environnement sonore urbain, écoute au casque, concerts, etc.) sur la santé auditive.

Le spectacle Peace and lobe donne la possibilité aux enseignants de placer les élèves dans des situations réelles d'écoute et participe indéniablement à la mobilisation des élèves pour qu'ils adoptent une attitude responsable dans leurs pratiques d'écoute quotidiennes.

Le spectacle Peace and Lobe, qu'est ce que c'est ?

Relancé en Pays de la Loire depuis 2008, le spectacle Peace & Lobe s'adresse aux scolaires de la région : *collégiens et lycéens de filière générale, technologique ou professionnelle de l'enseignement public et privé de la classe de quatrième à la première, ainsi que les jeunes des CFA, MFR, Centre de Formations*. Il œuvre à la sensibilisation et à la prévention des risques auditifs liés à la pratique et à l'écoute des musiques amplifiées à des volumes sonores importants. Cette action a pour but de contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre de moyens de prévention et d'éducation en matière de bonne gestion sonore. D'une durée d'1h30, il est joué par des musiciens professionnels, formés à l'éducation à la santé et à la prévention des risques auditifs. Produit par l'association MUS'AZIK, le spectacle existe grâce au soutien financier d'un ensemble de partenaires publics et privés. Plus de détails sur le site (déroulé du spectacle...) : peaceandlobepaysdelaloire.fr

Pour l'année scolaire 2016-2017, 60 séances sont programmées dans 21 salles de la région. Chaque séance peut accueillir un public de 110 à 250 personnes.

Le spectacle Peace & Lobe fait partie d'un ensemble d'outils pédagogiques mis à disposition des personnels éducatifs : tête acoustique pour la mesure de niveaux sonores au casque, indicateur de bruit, exposition... L'ensemble des informations est disponible sur [le site du Rectorat](#)

Modalités d'inscription et critères de sélection

Candidature

Chaque établissement qui souhaite participer à un spectacle doit renseigner le formulaire en ligne sur le site du Rectorat, et joindre un projet pédagogique. Le chef d'établissement qui formule et valide la candidature précise 2 dates par ordre de préférence en fonction de la tournée du spectacle. En cas d'inscription de plusieurs classes, il est possible que certaines ne soient pas retenues.

Sélection des candidatures

La sélection des établissements est réalisée conjointement par le Rectorat et l'association Mus'Azik, productrice du spectacle Peace & Lobe.

Pour la sélection, sont pris en compte :

- La qualité du projet pédagogique : les compétences développées au sein du projet, sa mise en œuvre, transversalité de l'équipe pédagogique porteuse du projet, inscription dans la durée, rayonnement envisagé dans l'établissement...
- Les niveaux des élèves situés entre 4^{ème} et 1^{ère}
- L'adéquation entre la jauge des salles et le nombre de demandes sur chaque territoire

- Le renouvellement des établissements : une rotation est organisée au mieux pour permettre à tous les établissements présentant un projet pédagogique de qualité de participer
- Un établissement s'étant désisté sans motif valable ne sera pas repris l'année suivante

Une attention particulière est portée à chaque séance sur le type d'établissements (collèges, lycées... publics/privés) et sur les niveaux de classe présents lors du spectacle. Chaque année, environ 2/3 des demandes de participation sont retenues.

Suite à la commission de sélection, le chef d'établissement, ainsi que le professeur référent du projet de l'établissement retenu, sont informés de la date et du nombre de places attribuées pour une séance du spectacle.

Les engagements

Les engagements de l'établissement lors de la participation à une séance du spectacle :

- **La candidature par le chef d'établissement engage l'établissement s'il est ensuite retenu, dans le respect du nombre d'élèves inscrits par le Rectorat**
- **L'encadrement des élèves**, y compris dans la salle pendant la durée du spectacle, est de la responsabilité du personnel de l'établissement. Il est recommandé que les enseignants impliqués dans le projet pédagogique soient présents.
- La participation au spectacle s'inscrit dans un **projet pédagogique** de sorte que les notions évoquées pendant le spectacle soient abordées en amont et/ou reprises en cours
- **Une participation financière d'1 € par élève** est demandée à l'établissement retenu. Une facture est envoyée à chaque établissement scolaire suite à sa sélection. A réception du règlement l'inscription est définitivement validée.
- les **frais de déplacement** pour se rendre sur les lieux du spectacle **sont à la charge de l'établissement.**
- **Toute impossibilité de participer au spectacle doit être signalée au plus tôt** à l'adresse suivant : peaceandlobe@ac-nantes.fr afin d'optimiser au mieux cette annulation.
- **En cas d'annulation et sans motif valable de l'établissement**, une suite favorable à de futures demandes ne pourra être assurée
- **Une information des parents des élèves est assurée par tout moyen (e-lyco...)** afin qu'ils prennent connaissance des messages principaux de prévention des risques auditifs (relais du site peaceandlobepaysdelaloire.fr/ et www.ecoute-ton-oreille.com)

